

Rentrée 2021 : la répartition des moyens prévue par académie- AEFinfo

6-8 minutes

Selon le [MEN](#), qui a présenté, le 16 décembre 2020, la répartition des moyens dans les académies pour la rentrée 2021, chaque département verra, l'an prochain son taux d'encadrement s'améliorer dans le 1er degré. Cela correspond à "l'effort engagé en 2017, qui mène à l'abaissement des effectifs". Le ministère admet néanmoins que l'objectif d'un plafonnement à 24 élèves d'ici 2022 des CP et CE1 ne sera pas atteint. Dans le second degré, la suppression de 1 800 ETP est "plus que compensée par la création en HSA de l'équivalent de 1 847 ETP", explique le [Dgescso](#) Édouard Geffray.



Le ministère de l'Éducation nationale © MEN

À la rentrée 2021, dans l'enseignement public, 2 039 [ETP](#) seront créés dans le premier degré ; en revanche, 1 800 seront supprimés dans le second ([lire sur AEF info](#)) (1). Ce 15 décembre 2020, le ministère de l'Éducation nationale a présenté, lors du [CTMEN](#), la répartition et l'évolution des moyens par académie pour la rentrée prochaine.

Cette répartition des postes d'enseignants pourra connaître des modifications à la marge dans les prochains mois, jusqu'à juin, au gré des répartitions par écoles et établissements des académies, des propositions d'évolution de la carte scolaire, notamment des élus, ou encore d'évolutions démographiques qui diffèreraient des prévisions.

Dans le 1er degré, "Un taux d'encadrement inédit"

Concernant le premier degré, le MEN explique que la dynamique de création de postes qui se poursuit correspond à un "effort engagé en 2017, qui mène à l'abaissement des effectifs". Selon le ministère, chaque département verra, en 2021, son taux d'encadrement s'améliorer dans le 1er degré.

Il s'agit, en septembre prochain, de parvenir notamment aux

dédoubléments des classes de grande section en REP+ et de poursuivre le plafonnement à 24 élèves des classes de grande section, CP et CE1. Néanmoins, si le ministère estime pouvoir atteindre cet objectif de 24 dans les grandes sections d'ici la fin du quinquennat (1 200 postes y sont consacrés à la rentrée 2021), ce ne devrait pas être le cas pour les CP et CE1. Le ministère admet que cet objectif ne sera pas atteint partout sur le territoire d'ici 2022.

Les créations de postes doivent également permettre d'augmenter les décharges des directeurs d'école ([lire sur AEF info](#)).

"Aucune académie ne perd de postes"

Pour la rentrée prochaine, le ministère prévoit 56 200 élèves en moins dans le premier degré. Toutes les académies sont concernées par cette baisse, sauf Guyane et Mayotte. Édouard Geffray, le Dgesc, explique alors qu'il en résultera un "taux d'encadrement inédit de 5,82 professeurs pour 100 élèves. Il y a eu un gain de 0,1 point par an depuis 2017, où il était de 5,46".

En outre, "aucune académie ne perd de postes dans le 1er degré en 2021". Les académies de Créteil et de Versailles bénéficient des plus nombreuses créations de postes, en raison de l'évolution démographique et du fait que les dédoublements des classes d'éducation prioritaires y sont particulièrement nombreux.

Voici le détail de l'évolution des moyens prévue en 2021 dans le premier degré :

Académies	Variation des effectifs élèves (en %)	Variation des emplois (en ETP)
Aix-Marseille	- 0,74	+ 190
Amiens	- 2,03	+ 35
Besançon	- 1,23	0
Bordeaux	- 0,69	+ 75
Clermont-Ferrand	- 1,10	+ 10
Corse	- 1,38	0
Créteil	- 0,41	+ 340
Dijon	- 1,67	0
Grenoble	- 0,93	+ 25
Lille	- 1,83	+ 120
Limoges	- 1,19	0
Lyon	- 0,72	+ 200
Montpellier	- 0,75	+ 140

Nancy-Metz	- 1,66	0
Nantes	- 1,03	+ 59
Nice	- 0,65	+ 95
Orléans-Tours	- 1,46	+ 35
Paris	- 1,31	+ 10
Poitiers	- 1,95	0
Reims	- 2,41	0
Rennes	- 1,39	0
Normandie	- 1,75	+ 25
Strasbourg	- 1,50	+ 95
Toulouse	- 0,94	+ 50
Versailles	- 0,16	+ 350
Guadeloupe	- 2,56	0
Guyane	+ 3,37	+ 125
Réunion	- 0,43	+ 135
Martinique	- 2,66	0
Mayotte	+ 4,41	+ 155
Total	- 1,0	+ 2 269

À noter que 220 ETP sont prévus en "réserve". Cela correspond donc au total à 2 489 "moyens d'enseignement" supplémentaires, alors qu'il n'y a la création "que" de 2 039 ETP. L'explication de la différence se trouve au niveau des enseignants-stagiaires : un stagiaire vaut un ETP mais seulement un demi-moyen d'enseignement.

Dans le second degré, plus d'heures supplémentaires

Dans le second degré, le MEN assure procéder à une "sanctuarisation des emplois" en 2021, du fait que la suppression des 1 800 ETP est "plus que compensée par la création en HSA de l'équivalent de 1 847 ETP", explique Édouard Geffray.

Néanmoins, le sénateur Jacques Gersperrin (L.R., Doubs), dans son rapport sur le PLF 2021 pour la commission éducation, "constate que les heures supplémentaires budgétées ne sont pas consommées. Ainsi, 12,3 millions d'euros de crédits pour les heures supplémentaires n'ont pas été consommés en 2019" ([lire sur AEF info](#)).

Interrogé sur ce point par AEF info, le ministère répond que "ce rapport exprime une réalité sur les HSA, mais celles-ci ont différentes fonctions, comme pour 'devoir faits' ou différentes missions. Nous avons constaté qu'une augmentation était assez nette sur le service des enseignants en 2019 : près de 70 % des

professeurs à temps complet ont pris en moyenne deux heures supplémentaires".

43 500 élèves supplémentaires

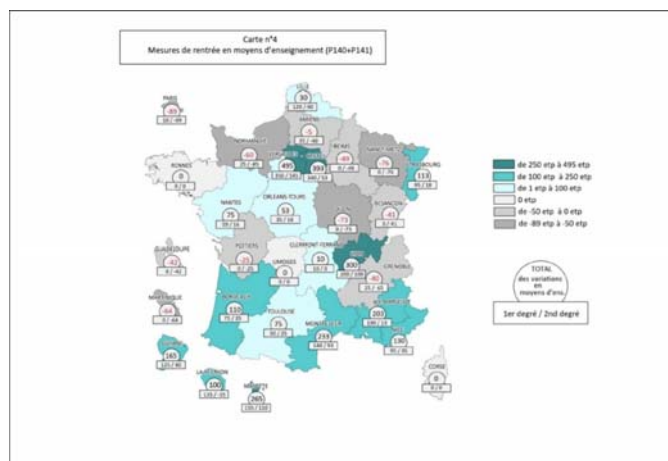
43 500 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée prochaine, essentiellement à Mayotte, en Guyane, à Lyon, dans le sud de la France et en région parisienne. Les académies de Paris, Normandie et Lille sont celles qui perdent le plus de moyens d'enseignement.

Voici le détail de l'évolution des moyens prévue en 2021 dans le second degré :

Académies	Variation des effectifs élèves (en %)	Variation des ETP	ETP compensés par HSA	Variation des moyens d'enseignement
Aix-Marseille	+ 1,4	- 60	73	+ 13
Amiens	+ 0,3	- 81	41	- 40
Besançon	+ 0,7	- 76	35	- 41
Bordeaux	+ 1,1	- 104	139	+ 35
Clermont-Ferrand	0	- 54	54	0
Corse	+ 0,9	- 19	19	0
Créteil	+ 1,5	- 86	139	+ 53
Dijon	- 0,2	- 113	40	- 73
Grenoble	+ 0,5	- 160	95	- 65
Lille	+ 0,6	- 194	104	- 90
Limoges	+ 0,8	- 23	23	0
Lyon	+ 2,2	+ 18	82	+ 100
Montpellier	+ 1,8	+ 21	72	+ 93
Nancy-Metz	+ 0,2	- 129	53	- 76
Nantes	+ 0,8	- 93	109	+ 16
Nice	+ 1,6	- 20	55	+ 35
Orléans-Tours	+ 0,9	- 46	64	+ 18
Paris	+ 0,2	- 156	57	- 99
Poitiers	+ 0,1	- 70	45	- 25
Reims	0	- 84	35	- 49

Rennes	+ 0,6	- 80	80	0
Normandie	+ 0,1	- 150	65	- 85
Strasbourg	+ 0,7	- 43	61	+ 18
Toulouse	+ 1,1	- 55	80	+ 25
Versailles	+ 2,0	- 40	185	+ 145
Guadeloupe	- 0,5	- 17	- 25	- 42
Guyane	+ 2,6	+ 20	20	+ 40
Réunion	- 0,3	- 70	35	- 35
Martinique	- 3,1	- 29	- 35	- 64
Mayotte	+ 3,1	+ 110	0	+ 110
Inspecteurs		+ 30	/	+ 30
Réserve	/	+ 53	+ 47	+ 100
Total	+ 0,9	- 1 800	+ 1 847	+ 47

Voici une carte de l'évolution des moyens par académie pour la rentrée 2021, premier et second degrés confondus :



Evolution des moyens d'enseignement par académie à la rentrée 2021

| Droits réservés - DR